

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
ARRONDISSEMENT DE DIE**

-----  
**COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS**  
-----

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2018**  
-----

Le douze janvier deux mille dix-huit à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de MIRABEL ET BLACONS, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN, Maire, en séance ordinaire.

**Etaient présents** : Maryline MANEN, Lionel BARRAL, Pierrette MOUYON, Thierry GATTO, Fabrice AYMARD, Denis SERRET, Béatrice VINSON, Nadine BESSET, Nicolas FOREST, Jean-Philippe ROCHE, Paul VINDRY, Elisa OROSCO

**Absents excusés** : Stéphane GRAVIER a donné pouvoir à Maryline MANEN, Valérie SOUAL a donné pouvoir à Pierrette MOUYON

**Absent** : Philippe SIBELLE

**Secrétaire de séance** : Lionel BARRAL

---

Séance ouverte à 20H30.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette séance.

**Travaux d'extension de l'Ecole Maternelle : demandes de subvention**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis quelques années, les enseignantes demandent une pièce supplémentaire, compte tenu des effectifs importants de la maternelle. En novembre 2017, une rencontre a eu lieu avec la Directrice de l'Ecole Maternelle et les élus.

Un projet d'extension d'environ 40 m<sup>2</sup> a été retenu. Il s'agit de construire une pièce supplémentaire dans la continuité de la salle de motricité.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité élaborée par le Cabinet E-cohabiter représenté par M. Alexandre Hamm.

Cette étude comprend un dossier plans et une estimation des coûts de construction et des honoraires pour un montant de 120.950,18 euros ht.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, valide l'étude de faisabilité élaborée par le Cabinet E-cohabiter, prend note de l'estimation des coûts de construction et des honoraires pour un montant de 120.950,18 euros ht, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et l'aide du Département.

**Mise en place d'un réseau de collecte séparatif eaux usées/eaux pluviales au hameau des Berthalais : marché de maîtrise d'œuvre et demande de subvention au titre de la DETR**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'engager des travaux pour séparer la collecte des eaux usées de la collecte des eaux pluviales dans le hameau des Berthalais (environ 180 habitants). Elle rappelle qu'actuellement le Syndicat des Eaux Mirabel-Piégros-Aouste, compétent en matière d'assainissement sur la commune, engage d'importants travaux de collecte des eaux usées au niveau de ce hameau. Il serait souhaitable que la commune, pour sa part, complète ces travaux par la pose d'un collecteur d'eaux pluviales.

Le montant de ces travaux est estimé à 83.960,52 euros ht. Elle propose de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet d'Etudes Marc Merlin, ingénieurs conseils, dont le taux d'honoraires s'élève à 10,30 % du coût prévisionnel des travaux, soit 8. 647,93 euros ht.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de mettre en place un réseau de collecte séparatif eaux usées/eaux pluviales au hameau des Berthalais pour un montant estimé à 83.960,52 euros ht, accepte le marché de maîtrise d'œuvre proposé par le Cabinet d'Etudes Marc Merlin au taux d'honoraires de 10,30 % du coût prévisionnel des travaux, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

## Comptes rendus des commissions

### Commission Eclairage Public

L'équipe municipale a décidé d'engager une action en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise des coûts en matière d'éclairage public et la commission municipale a engagé une réflexion sur l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit, comme cela se fait déjà dans certains villages voisins. Il est décidé de proposer à la population de venir en débattre à l'occasion d'une réunion publique d'échanges et d'informations, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, le mercredi 28 février 2018 à 19 heures à la salle polyvalente. Pour mémoire, les dépenses d'éclairage public en 2016 s'élèvent à 11 621 euros, ce qui représente 31 % de la dépense totale d'électricité.

### Commission fleurissement/cadre de vie/festivités

Les illuminations de Noël ont été démontées par les agents des services techniques.

Concernant l'organisation du marché aux fleurs du 08 mai 2018, de nombreux contacts ont été établis par mails et par courriers avec les producteurs locaux. Un article à ce sujet paraîtra prochainement dans le journal local. Les esquisses d'affiche ont été faites et les supports seront prêtés par le basket de Crest. La prochaine réunion aura lieu le 13 février 2018.

Le village fêtera cette année ses 20 ans de jumelage avec Pomaretto. Il est prévu, outre le repas du dimanche 27 mai 2018 avec les italiens, de leur offrir une peinture sur soie. La prochaine réunion pour l'organisation du repas est fixée au 17 février 2018.

Le dimanche 10 juin 2018, les trois circuits de randonnée des balcons de la Drôme parcourront le territoire de la commune de Mirabel et Blacons avant de rejoindre Piégros- La Clastre. Le départ se fera aux Berthalais. L'assemblée générale aura lieu le 17 janvier prochain à St Sauveur.

### Commission voirie

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 31 janvier 2018 à 20h30 pour définir le programme de voirie de 2018.

## Questions et informations diverses

Madame le Maire indique avoir été informée par les services de l'Etat que les travaux concernant le seuil du canal de Romezon pourraient être pris en charge par le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme uniquement si les communes d'Aouste sur Sye et Mirabel et Blacons devenaient propriétaires de l'ouvrage. La Commune d'Aouste sur Sye vient de délibérer. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Cependant la problématique du droit d'eau sur cet ouvrage reste à résoudre.

Madame le Maire indique qu'un professionnel exerçant en libéral souhaiterait louer l'ex-local du Clamb. Un projet d'aménagement a été confié à Mr Sartre. Le montant des travaux a été estimé à 50.000 euros pour l'aménagement de ce local commercial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 23h30.

Le Maire,  
Maryline MANEN